

Sujet : [INTERNET] enquête publique "quatre chemins"

De : Helene DUBRAC LUGUET <mayane@live.fr>

Date : 23/11/2021 15:49

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Ci-joint, des documents étayant mon refus à ce projet éolien (et à tous les autres aussi d'ailleurs !)

Car non les éoliennes ne sont pas écologiques, elles ne sont pas non plus rentables ni productives et c'est une illusion de penser que nous sortirons du nucléaire avec l'éolien.

Aucun point positif n'est à déclarer, quoiqu'en disent les promoteurs !

Terres rares (ou métaux rares) ; infrasons ; ondes électromagnétiques ; destruction des puis, sources, ruisseaux et rivières, zones humides.... ; des tonnes de déchets non recyclables ; des socles de béton indestructibles (la loi de 2020 ne pourra techniquement pas être appliquée), gros soucis de santé pour les hommes et aussi pour les animaux, domestiques, sauvages ou bétail (voir dans le 44 par exemple) ; destruction de la faune ; de la flore, surtout des espèces protégées ; les oiseaux migrateurs subissent déjà de lourdes pertes à cause de ces machines...

Pendant toute sa durée de vie, une éolienne ne palliera pas au dommage liées à sa production, tant celle-ci est néfaste et polluante.

NON AUX EOLIENNES INDUSTRIELLES

Helene DUBRAC

— Pièces jointes : —

doc faune net .pdf	234 Ko
prk il faut dire non aux eoliennes en 28 points.pdf	253 Ko



L'ENVIRONNEMENT, NOTRE AVENIR – LENA

Bournazeau 23160 Azerables

Association n°w232005840 - adhérente à la FED

environnementnotreavenir@gmail.com 05-55-63-08-03

Pourquoi il faut dire « NON » aux éoliennes industrielles (Site : STOPE EOLIEN 02)

Pour ceux qui ne sont pas encore convaincus, voici 28 inconvénients majeurs et avérés des éoliennes qui démontrent qu'il faut dire NON AUX EOLIENNES.

1) LEUR RENDEMENT EST ALEATOIRE.

- Elles utilisent le vent :
- qui est 800 fois moins dense que l'eau.
 - qui n'est pas permanent. Il est parfois présent, parfois absent.
 - qui a des intensités variables. Il est parfois très fort, parfois fort, parfois moyen, parfois faible, parfois très faible.

Elles ne peuvent ETRE PILOTEES, comme les alternateurs des centrales nucléaires, hydrauliques, au fioul, au charbon, au gaz, qui peuvent être TELECOMMANDES, MIS EN SERVICE, ARRETES, en fonction des besoins en électricité des français.

2) ELLES SONT NON RENTABLES CAR SUBVENTIONNEES, par les factures d'électricité des français, par la taxe CSPE (Contribution aux charges de service public de l'électricité), et les augmentations du prix du KW.

En 2012, elles vont coûter aux français la somme de 494,9 MILLIONS d'Euros. En effet, après à la loi 2000-108, et l'arrêté du 17/11/2008, EdF a l'obligation d'acheter en 2012 chaque 1000Kw produits par les éoliennes, environ 90 euros (Les prix d'achat de l'électricité éolienne sont variables, actualisés « en fonction d'un indice des coûts horaires du travail, et d'un indice des prix à la production »). Depuis le 1° janvier 2012, EdF vend l'électricité qu'elle produit ou achète, 42 euros les 1000 KW, aux distributeurs. Elle doit donc prélever dans les factures d'électricité, 48 euros (90-42) pour chaque 1000 KW éoliens qu'elle a dû acheter aux propriétaires d'éoliennes, pour éponger ses pertes.

3) ELLES OBLIGENT R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité), chargée du transport de l'électricité, A MODIFIER SES LIGNES HAUTE TENSION, en «BIDIRECTIONNEL». Les lignes Haute Tension étaient prévues pour acheminer l'électricité depuis les centrales jusqu'aux consommateurs. Là où sont implantées des éoliennes, ces mêmes lignes doivent aussi acheminer l'électricité produite par les éoliennes jusqu'aux consommateurs. Ces nouveaux câbles et ces travaux sont payés par les français.

4) ELLES OBLIGENT R.T.E. A METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX TRANSFORMATEURS, entre «les Postes de livraison» des zones de développement éolien et les lignes Haute Tension (225 000 volts). Ces nouveaux transformateurs sont payés par les français.

5) ELLES OBLIGENT R.T.E A METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES DE CONTRÔLE de charges des réseaux, qui sont indispensables à cause de l'intermittence et des variations de volume de la production des éoliennes. Ces appareils sont payés par les français.

6) ELLES OBLIGENT R.T.E. A METTRE EN PLACE DES SUPER TRANSFORMATEURS d'une superficie horizontale de 6 à 9 hectares, à proximité des lignes TRES HAUTE TENSION. Ces transformateurs sont payés par les français.

7) ELLES MODIFIENT LES PAYSAGES NATURELS. ELLES SONT «DE L'INDUSTRIEL EN MILIEU NATUREL». Elles mesuraient en 2003, 35 mètres. Elles mesurent à présent 200 mètres. Leur hauteur n'est plus proportionnée à la végétation existante. Leur hauteur est quadruple de celle des pylônes des lignes THT, qui mesurent jusqu'à 45 mètres...

8) ELLES SACCAGENT LES LONGS ET GROS EFFORTS ACCOMPLIS POUR LA SAUVEGARDE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE, à proximité des villages et des villes, en montagne, sur le littoral, dans les parcs naturels régionaux, dans les ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques), dans les ZPS (Zones de Protection Spéciales), dans les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)...

9) ELLES NE SUPPRIMENT PAS LA POLLUTION CAUSEE PAR LES CENTRALES THERMIQUES qui produisent de l'électricité. Au contraire pour compenser cette production irrégulière et les périodes de « creux » il faut construire de nouvelles centrales thermiques.

10) LE TRANSPORT DES EOLIENNES GEANTES, ET DE LEURS PALES DE 45 METRES OU DAVANTAGE, SUR DES VEHICULES HORS NORMES, ET SPECIAUX, NECESSITE L'ELARGISSEMENT DE PLUSIEURS KILOMETRES DE ROUTES EXISTANTES ET DE LEURS VIRAGES.

11) CHAQUE EOLIENNE EXIGE LA CREATION D'UNE PISTE D'ACCES ET D'UNE AIRE PLANE, pour sa construction au moyen d'énormes engins de levage, et pour sa maintenance, qui est assurée par des équipes spécialisés, disposant d'un véhicule-atelier...Ces nombreuses pistes nouvelles et obligatoires de plusieurs kilomètres nécessitent souvent des abattages d'arbres, des défrichements, des destructions, des empierrements, relatés dans les études d'impacts.

12) LES FONDATIONS DE CHAQUE EOLIENNE SONT IMPORTANTES A CAUSE DE LEUR GRANDE HAUTEUR.

La surface totale représente environ 1000 m² (200 m² de fondation et 800 m² de surface de grutage) Un parc de 23 éoliennes nécessite environ 10350 m³ de béton armé.

13) L'ENFOUISSEMENT DES CABLES TRANSPORTANT LA PRODUCTION D'ELECTRICITE NECESSITE L'EXECUTION DE TRANCHEES DE PLUSIEURS KILOMETRES DE LONGUEUR. L'espace entre les éoliennes mesure environ 200 mètres. Les éoliennes sont reliées à un POSTE DE LIVRAISON, lequel est relié à un TRANSFORMATEUR situé à proximité de la ligne haute Tension.

14) CHAQUE EOLIENNE CAUSE DES POLLUTIONS.

Une éolienne est faite d'environ 200 tonnes de plaques d'acier qui a dû être fondu dans des hauts fourneaux, puis ensuite laminé, après chauffage. Les fondations d'une éolienne de 450 m³ nécessitent au minimum 300 tonnes de ciment qui ont dû être fabriqués dans des fours à ciment polluants. Le transport, l'implantation des éoliennes nécessitent l'utilisation de gros engins fonctionnant au fioul, pendant des centaines d'heures...La fabrication des bobinages des aérogénérateurs, des câbles électriques, des

redresseurs, des transformateurs et les remplacements des lignes haute tension ... nécessitent des alliages de cuivre. Cette fabrication génère des pollutions.

15) CHAQUE EOLIENNE GENERE DES BRUITS dont des infrasons

Ces bruits ont pour origine le MULTIPLICATEUR en activité, situé en hauteur, et les DESEQUILIBRAGES des pales qui peuvent venir de l'humidité de l'atmosphère, de dépôts de givres, ou de glaces...ou avoir d'autres origines... Et ces bruits sont grandissants en fonction du nombre d'éoliennes en activité. En outre, ces bruits sont spécifiques et mesurables et avérés puisqu'aucune éolienne ne peut être implantée à moins de 500 mètres d'une habitation. Mais cette distance est insuffisante selon l'Académie de médecine, qui préconise 1500 mètres.

16) CHAQUE EOLIENNE PRODUIT DES VIBRATIONS.

Toute machine tournante engendre des vibrations, et ses vibrations se transmettent aux fondations, puis au sol... Aucun amortisseur de vibrations n'est présent, au pied des éoliennes. Ces vibrations sont bien réelles, et s'ajoutent à la nuisance des bruits.

17) LEUR DEMANTELEMENT APRES LES 20 ANNEES DE FONCTIONNEMENT SUSCITE DES INQUIETUDES

chez les propriétaires des terrains.

Théoriquement, les éoliennes doivent être démontées, et les terrains remis dans l'état qui était celui avant les implantations d'éoliennes, par les propriétaires des éoliennes. Mais, il arrive que les éoliennes implantées changent de propriétaire ou bien que la société propriétaire disparaisse. Si le propriétaire des éoliennes ne remplit pas ses engagements, c'est au propriétaire du terrain que reviendra le démantèlement des éoliennes et la remise en état du terrain. Malgré les provisions obligatoires bloquées par les promoteurs des éoliennes, les revenus des locations des terrains ne suffiront pas à payer de tels travaux. Il n'existe pas de contraintes juridiques obligeant les propriétaires d'éoliennes et leurs successeurs à alimenter un compte bloqué jusqu'à leur démantèlement.

18) LES EOLIENNES SONT DANGEREUSES.

Il est arrivé que des éoliennes soient couchées par le vent, ou soient frappées par la foudre ou prennent feu, et que des pales des éoliennes se détachent, ou soient arrachés par le vent, et que des blocs de glace soient projetés par les pales en mouvement. Elles produisent de l'électricité, en 690 volts, convertis une première fois en 20.000 volts. Elles sont soumises aux réglementations des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement).

19) LES EOLIENNES SONT DES OBSTACLES GENANT L'INTERVENTION DES HELICOPTERES en cas d'accident

20) ELLES PRESENTENT UN RISQUE DE POLLUTION DES NAPPES SOUTERRAINES, par les eaux de pluie ruisselant le long des mats peints mesurant 185 mètres et le long des pales en résines toxiques de près de 55 mètres, et le long des fondations faites de ciment et fer à béton...Ce risque peut être cause de refus de permis d'implantation, dans les villages qui sont alimentés en eau potable à partir de sources, ou des nappes souterraines captées par forages.

21) ELLES SONT IMPORTEES, et participent donc au déficit commercial de la France. Certains fabricants étrangers d'éoliennes envisagent de fabriquer des éléments du mat en France, mais ils devront être transportés du lieu de fabrication jusqu'au parc éolien. Et les éléments du mat ne sont pas les éléments les plus coûteux, d'une éolienne.

22) ELLES NE CREENT PAS DE NOUVEAUX EMPLOIS LOCAUX PERMANENTS. Elles donnent un travail temporaire aux bureaux d'études, pour ce qui concerne les localisations des parcs éoliens. L'entretien des éoliennes est assurée par des équipes tournantes spécialisées...multi départementales.

23) ELLES SONT RECONNUES DANGEREUSES POUR LES OISEAUX. Les éoliennes alignées sur les crêtes constituent des barrières fatales...Leur installation dégrade irrémédiablement la faune.

24) DANS LES VILLAGES OU ELLES SONT PROCHES ET AUSSI DANS LES VILLAGES LIMITROPHES OU ELLES SONT VISIBLES, ELLES ENTRAINENT DES DEVALUATIONS DU FONCIER ET DE L'IMMOBILIER.

25) ELLES DECHIRENT LE TISSU SOCIAL DANS LES VILLAGES entre ceux qui sont favorables aux éoliennes « par principe », et ceux qui sont opposés aux éoliennes parce qu'ils sont « conscients » de leurs multiples nuisances. ELLES CREENT DES TENSIONS entre ceux qui tirent profits des éoliennes (locataires de terrains, communes, propriétaires) et ceux qui en subissent les conséquences financières et autres...ELLES IMPACTENT LA QUALITE DE VIE DES RIVERAINS.

26) LEURS FLASHS PUISSANTS, A INTERVALLE REGULIER, TOUTES LES NUITS, GENENT LES PERSONNES QUI HABITENT A PROXIMITE.

27) LEURS NUISANCES FONT FUIR LES TOURISTES VENUS DANS LES CAMPINGS, GITES RURAUX...

28) ELLES PERTURBENT LES RECEPTIONS DES RADARS ET TELEVISIONS, avec antenne râteau.

Ce sont pour toutes ces raisons que nous ne souhaitons pas d'éoliennes dans nos villages et à proximité.

NON AUX EOLIENNES INDUSTRIELLES

Faune sauvage et éoliennes.

Très logiquement, les éoliennes sont installées dans des endroits où le vent les fera tourner, c'est à dire dans des courants. Or, ces courants correspondent aussi aux couloirs migratoires empruntés par les oiseaux qui s'appuient sur le vent dans leurs migrations pour économiser leurs forces.

Quelques chiffres.

En fonction du lieu d'implantation, la mortalité par an pour une éolienne varie de 0 à 895 oiseaux (étude de la California Energy Commission).

Nous avons extrait de la revue « L'homme et l'oiseau », organe de la « Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux », d'un article très étayé, les chiffres suivants :

- 28% des oiseaux, observés de nuit ou au crépuscule, passant entre les pales en action sont victimes de collisions,
- sur la base d'un rapport de la Vogelbescherming Nederland quant aux conséquences de l'installation d'un mégaparc éolien prévu dans la Petite IJsselmeer, un calcul de probabilité réaliste a fixé le nombre de victimes : entre 25 000 et 100 000 oiseaux d'eau y laisseraient annuellement la vie, auxquels il faut rajouter les victimes de nombreuses autres espèces,
- en Allemagne, l'estimation est d'environ 500 000 oiseaux morts par an,
- en Navarre (Espagne), sur 10 des 22 parcs éoliens installés, on estime par an, méthode de Winckelmann, la mort de 671 chauve-souris, 409 vautours, 432 rapaces, 6152 passereaux soit 7664 animaux tués. Trois de ces centrales ayant été agrandies, ce chiffre peut maintenant atteindre 8046. Il faut insister sur la mortalité des aigles (aigle royal, aigle de Bonelli) et circaètes en particulier, des vautours et de pratiquement tous les rapaces, et sur le danger pour les cigognes, les grues, les outardes. Les passereaux migrateurs, dont beaucoup voyagent de nuit, meurent aussi en grand nombre. En extrapolant ces mêmes



chiffres aux 25 000 éoliennes espagnoles sur une période de trente ans, on arrive à un chiffre approximatif, à long terme, de 15 millions de victimes pour l'Espagne seulement.



Photo : Raphaël Arlettaz

Des expériences (par exemple en Espagne) montrent que pour les planeurs, tels que les rapaces et les cigognes, les éoliennes représentent un danger, notamment aux endroits où se forment les vents ascendants. (image : gypaète barbu)

- En France, la Ligue pour la Protection des Oiseaux ne fournit aucun chiffre précis bien qu'elle travaille sur ce thème depuis 1995. On peut quand même noter la disparition de l'aigle de Bonelli dans le Roussillon ; est-ce à cause des éoliennes ?

Divers impacts des éoliennes sur la faune.

Les impacts sur les oiseaux et les chauve-souris par les éoliennes ont des causes très diverses :

- collision avec les pales en action ou le mât de la turbine. Si les parcs éoliens sont érigés en obstacle à la direction principale du vol ou illuminés de nuit ou par brouillard, la menace est augmentée ; par vent contraire, les migrants volent très près du sol et de nuit, ils n'évitent pas les machines
- projection au sol par les turbulences de l'air provoquées à l'arrière des pales. Ce phénomène n'arrive que par vents favorables. Les oiseaux peuvent donc éviter les pales mais sont surpris par les effets de souffle provoqués à l'arrière des pales, un coup dont la force les projette violemment à terre, comme s'il s'agissait d'une véritable collision

- stérilisation et désertification par les oiseaux du site (zones de nidification, hivernage, repos, ...). La station ornithologique suisse de Sempach précise que pour les espèces d'oiseaux qui sont exposées à des ennemis naturels venant des airs, il a été prouvé que l'ombre mobile des rotors (effets stroboscopiques) pouvait provoquer une réaction de stress. Ce phénomène peut affaiblir les hivernants ou les migrateurs en escale et



L'alouette lulu figure sur la liste rouge, dans la catégorie « en danger ». Des installations éoliennes sur les crêtes du Jura pourraient aggraver sa situation.

Photo : R & E Wüst

diminuer leur chance de survie. Dans le cas des oiseaux nicheurs, le succès des nichées peut être réduit, ce qui peut, à long terme, signifier la disparition totale de la population locale. Des répercussions sur les oiseaux en train de nicher ou de chercher de la nourriture sont donc prévisibles, surtout si les installations occupent de grandes surfaces. Un parc de 18 turbines de 50 mètres de haut sur une surface de 55 hectares stérilise trois fois sa surface soit 150 ha. Que penser des éoliennes géantes de 120 ou 130 mètres ?

Les animaux sauvages, gênés par le bruit, les infrasons et les ombres tournantes fuient les régions contaminées et vont ailleurs, tant qu'il y a encore un ailleurs. La chasse est interdite sur 1 km² autour de chaque éolienne ... mais y reste-t-il du gibier ?

Quant aux animaux d'élevage, on enregistre les mêmes troubles de santé que chez les humains, se traduisant en baisse qualitative et quantitative de la production animale, en particulier de fortes baisses de production laitière. Que penser des chevaux qui sont particulièrement sensibles aux infrasons ?

Impacts sur la flore

Le percement des chemins d'accès et les travaux du chantier d'installation des éoliennes obligent au déboisement et à l'arrachage de plantes parfois rares (exemple : la gentiane dans l'Aude) . Et, quand dans 15, 20 ou 25 ans l'exploitation prendra fin, que pourra-t-on replanter sur la multitude de socles en béton ?

Comment tolérer de telles perturbations alors qu'en d'autres lieux on bloque la construction d'une autoroute pour épargner une race de hannetons, rares paraît-il ?

Fédération des chasseurs 59 - 62

« Et bizarrement des organisations se réclamant de l'écologie sont muettes. Seraient-elles insensibles ou leur a-t-on bouché les oreilles ? Visiblement, dans ce dossier, certains « écologistes » sont prisonniers de leurs positions politiques qui commandent de faire de l'énergie dite « propre » à n'importe quel prix. »

Sources

- Fédération des chasseurs 59 - Fédération des chasseurs 62
- L'homme et l'oiseau 2/1999
- Site ibérica 2000
- Bulletin d'information de la station ornithologique suisse de Sempach